



Assemblée générale

Distr. limitée
25 octobre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Première Commission
Point 97 de l'ordre du jour
Désarmement général et complet

**Iran (République islamique d') : amendement au projet de résolution
A/C.1/65/L.28/Rev.1**

Réductions bilatérales des armements nucléaires stratégiques et nouveau cadre de relations stratégiques

Après le troisième alinéa du préambule, ajouter un nouvel alinéa se lisant
comme suit :

Se félicitant également de la détermination de la Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 à
ce que tous les États parties s'engagent à appliquer les principes d'irréversibilité, de
vérifiabilité et de transparence s'agissant de l'exécution de leurs obligations
contractées en vertu du Traité,

